

## Communiqué de presse



# *Sanofi va acquérir Dynavax et ajouter un vaccin commercialisé contre l'hépatite B pour adultes et un candidat vaccin de phase 1/2 contre le zona au pipeline*

**Paris, le 24 décembre 2025.** Sanofi a annoncé aujourd'hui la signature d'un accord d'acquisition avec Dynavax Technologies Corporation (« Dynavax »), entreprise de vaccins cotée en bourse qui commercialise un vaccin contre l'hépatite B pour adultes (HEPLISAV B®) et développe un candidat vaccin différencié contre le zona. Cette acquisition renforce la présence de Sanofi dans le domaine de la vaccination pour adultes en combinant l'expertise vaccinale de Dynavax avec la dimension internationale, les capacités en développement et la force de distribution de Sanofi.

HEPLISAV B, le vaccin de Dynavax contre l'hépatite B pour adultes, est actuellement commercialisé aux États-Unis. Il se différencie par son schéma posologique à seulement deux doses sur un mois, qui permet d'obtenir des taux élevés de séroprotection plus rapidement que les autres vaccins contre l'hépatite B, qui nécessitent trois doses réparties sur six mois.

L'acquisition comprend aussi le candidat vaccin de Dynavax contre le zona (Z-1018), qui est actuellement en phase 1/2 de développement clinique, de même que d'autres projets de pipeline de vaccins.

*« Dynavax renforce la présence de Sanofi dans le domaine de la vaccination des adultes en apportant des vaccins différenciés qui complètent l'expertise de Sanofi », a déclaré **Thomas Triomphe**, Vice-Président Exécutif, Vaccins, Sanofi. « Son vaccin commercialisé contre l'hépatite B pour adultes et son candidat vaccin contre le zona ajoutent de nouvelles options à notre portefeuille et soulignent notre engagement à fournir une protection vaccinale tout au long de la vie. »*

*« Rejoindre Sanofi apportera l'envergure mondiale et l'expertise nécessaires pour maximiser l'impact de notre portefeuille de vaccins », a déclaré **Ryan Spencer**, Directeur Général de Dynavax. « Nous sommes persuadés que la présence commerciale de Sanofi, ses compétences en développement et sa vision d'une immunisation reposant sur des données scientifiques amplifieront les opportunités pour HEPLISAV-B et pour notre pipeline innovant de répondre à d'importants besoins de santé publique, faisant ainsi progresser notre mission d'aider à protéger le monde contre les maladies infectieuses. Nous sommes convaincus que cette transaction – et la valeur attractive qu'elle apporte – sert les meilleurs intérêts de la Société et de ses actionnaires. »*

L'hépatite B et le zona représentent des besoins non satisfaits importants en matière de santé publique et d'opportunités de vaccination pour les adultes. Rien qu'aux États-Unis, près de 100 millions d'adultes nés avant 1991 restent non vaccinés, et beaucoup présentent de potentiels risques d'infection. L'infection chronique par le virus de l'hépatite B peut causer des lésions hépatiques et entraîner une cirrhose et un cancer du foie. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, le zona, qui est causé par le virus varicelle-zona, affecte un adulte sur trois au cours de sa vie. Chez la plupart des personnes, [le zona](#) provoque une éruption cutanée douloureuse et prurigineuse, mais dans certains cas, il peut entraîner une douleur nerveuse à long terme, des infections oculaires graves qui peuvent endommager la vision et, rarement, une inflammation dangereuse du cerveau.

## **Considérations financières**

Selon les termes de l'accord d'acquisition, Sanofi lancera une offre publique d'achat en numéraire pour acquérir toutes les actions en circulation de Dynavax pour 15,50 dollars US par action en numéraire, soit une valeur totale en actions d'environ 2,2 milliards de dollars US.

La transaction a été unanimement approuvée par le Conseil d'administration de Dynavax. La réalisation de l'offre publique d'achat est soumise aux conditions de conclusion habituelles, y compris l'offre d'un certain nombre d'actions ordinaires de Dynavax qui représentent au moins la majorité des actions ordinaires en circulation de Dynavax, l'expiration ou la résiliation du délai d'attente en vertu de la loi Hart-Scott-Rodino Antitrust Improvements Act de 1976, certains dépôts et autorisations réglementaires étrangers, et autres conditions habituelles.

Si l'offre publique d'achat est menée à bien, une filiale en propriété exclusive de Sanofi fusionnera avec Dynavax et toutes les actions ordinaires de Dynavax en circulation qui ne sont pas présentées dans l'offre publique d'achat seront converties de sorte à conférer aux actionnaires de Dynavax dans le cadre de l'offre publique d'achat le même droit de recevoir la somme en numéraire de 15,50 dollars US par action. Sanofi prévoit de financer l'acquisition par des ressources de trésorerie disponibles.

L'accord d'acquisition de Dynavax ne devrait pas affecter les perspectives financières de Sanofi pour 2025. Sous réserve de la satisfaction ou de la renonciation aux conditions de clôture habituelles, l'acquisition devrait être clôturée au 1er trimestre 2026.

### *À propos de HEPLISAV B*

HEPLISAV B est un vaccin contre l'hépatite B pour adultes qui combine l'antigène de surface de l'hépatite B avec l'adjuvant vaccinal de Dynavax, un agoniste du récepteur de type Toll (TLR) 9, pour renforcer la réponse immunitaire.

HEPLISAV-B est une injection administrée aux adultes âgés de 18 ans et plus pour aider à prévenir l'infection causée par le virus de l'hépatite B. HEPLISAV-B est généralement administré dans le muscle du bras. HEPLISAV-B est administré en deux doses, à un mois d'intervalle, par un prestataire de soins de santé.

### **Informations importantes sur la sécurité**

Ne prenez pas HEPLISAV-B si vous avez des antécédents de réaction allergique sévère après une dose antérieure de tout vaccin contre l'hépatite B, ou à tout ingrédient de HEPLISAV-B, y compris la levure. HEPLISAV-B doit être administré par un professionnel de santé, qui vous surveillera par la suite, pour vérifier la présence d'une réaction allergique. Si vous êtes immunodéprimé(e) ou que vous recevez un traitement immunosuppresseur, vous pourriez avoir une réponse immunitaire moindre à HEPLISAV-B.

Certaines personnes sont atteintes d'une infection par le virus de l'hépatite B sans en être conscientes ou sans présenter de symptômes. Si vous avez déjà une hépatite B dans votre corps, HEPLISAV-B peut ne pas prévenir l'infection par l'hépatite B.

Les effets secondaires les plus fréquents comprennent la douleur au site d'injection, la fatigue et les maux de tête.

Informez votre prestataire si vous êtes enceinte ou prévoyez de débuter une grossesse, ou si vous allaitez.

La vaccination par HEPLISAV-B peut ne pas protéger toutes les personnes.

### *À propos de Sanofi*

Sanofi est une entreprise biopharmaceutique qui innove en R&D et exploite l'IA à grande échelle, pour améliorer la vie des personnes et réaliser une croissance à long terme. Nous mettons à profit notre compréhension approfondie du système immunitaire pour inventer des médicaments et des

vaccins qui traitent et protègent des millions de personnes à travers le monde, grâce à un pipeline innovant susceptible de bénéficier à des millions d'autres. Notre équipe est animée par un seul objectif : poursuivre les miracles de la science pour améliorer la vie des personnes. Cela nous inspire à faire progresser la recherche et à générer un impact positif pour nos collaborateurs et les communautés que nous servons, en répondant aux défis sanitaires, environnementaux et sociétaux les plus urgents de notre époque.

Sanofi est cotée sur Euronext : SAN et Nasdaq : SNY

### **À propos de Dynavax**

Dynavax est une société biopharmaceutique en phase commerciale qui développe et commercialise des vaccins innovants pour aider à protéger le monde contre les maladies infectieuses. La Société dispose de deux produits commerciaux : le vaccin HEPLISAV-B, qui est approuvé aux États-Unis, dans l'UE et le Royaume-Uni pour la prévention des infections causées par tous les sous-types connus du virus de l'hépatite B chez les adultes de 18 ans et plus. Pour plus d'informations sur nos produits commercialisés et notre pipeline de développement, rendez-vous sur le site DYNAVAX.COM.

### **Relations presse de Sanofi**

**Sandrine Guendoul** | +33 6 25 09 14 25 | [sandrine.guendoul@sanofi.com](mailto:sandrine.guendoul@sanofi.com)

**Evan Berland** | +1 215 432 0234 | [evan.berland@sanofi.com](mailto:evan.berland@sanofi.com)

**Léo Le Bourhis** | +33 6 75 06 43 81 | [leo.lebourhis@sanofi.com](mailto:leo.lebourhis@sanofi.com)

**Victor Rouault** | +33 6 70 93 71 40 | [victor.rouault@sanofi.com](mailto:victor.rouault@sanofi.com)

**Timothy Gilbert** | +1 516 521 2929 | [timothy.gilbert@sanofi.com](mailto:timothy.gilbert@sanofi.com)

**Léa Ubaldi** | +33 6 30 19 66 46 | [lea.ubaldi@sanofi.com](mailto:lea.ubaldi@sanofi.com)

**Ekaterina Pesheva** | +1 410 926 6780 | [ekaterina.pesheva@sanofi.com](mailto:ekaterina.pesheva@sanofi.com)

### **Relations avec les investisseurs de Sanofi**

**Thomas Kudsk Larsen** | +44 7545 513 693 | [thomas.larsen@sanofi.com](mailto:thomas.larsen@sanofi.com)

**Alizé Kaisserian** | +33 6 47 04 12 11 | [alize.kaisserian@sanofi.com](mailto:alize.kaisserian@sanofi.com)

**Keita Browne** | +1 781 249 1766 | [keita.browne@sanofi.com](mailto:keita.browne@sanofi.com)

**Nathalie Pham** | +33 7 85 93 30 17 | [nathalie.pham@sanofi.com](mailto:nathalie.pham@sanofi.com)

**Thibaud Châtelet** | +33 6 80 80 89 90 | [thibaud.chatelet@sanofi.com](mailto:thibaud.chatelet@sanofi.com)

**Yun Li** | +33 6 84 00 90 72 | [yun.li3@sanofi.com](mailto:yun.li3@sanofi.com)

---

### **Informations supplémentaires pour les actionnaires des États-Unis et où les trouver**

L'offre publique d'achat pour les actions ordinaires en circulation de Dynavax Technologies Corporation (« Dynavax ») référencées dans la présente communication n'a pas encore commencé. Cette communication est à titre informatif uniquement et ne constitue ni une offre d'achat, ni une sollicitation d'offre de vente d'actions de Dynavax, ni un substitut aux documents d'offre publique d'achat que Sanofi et sa filiale d'acquisition déposeront auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (la « SEC ») au début de l'offre publique d'achat. Au début de l'offre publique d'achat, Sanofi et sa filiale d'acquisition déposeront les documents de l'offre publique d'achat dans l'Annexe TO, et Dynavax déposera une Déclaration de sollicitation/recommandation dans l'Annexe 14D-9 auprès de la SEC concernant l'offre publique d'achat. Les documents de l'offre publique d'achat (offre d'achat, lettre d'accompagnement et documents subsidiaires de l'offre publique d'achat) et la déclaration de sollicitation/recommandation contiendront des informations importantes. LES TITULAIRES D'ACTIONS DE DYNAVAX SONT INVITÉS À LIRE CES DOCUMENTS LORSQU'ILS SERONT DISPONIBLES, CAR ILS CONTIENDRONT DES INFORMATIONS IMPORTANTES QUE LES ACTIONNAIRES DE DYNAVAX DOIVENT PRENDRE EN COMPTE AVANT DE PRENDRE TOUTE DÉCISION CONCERNANT L'OFFRE DE LEURS ACTIONS. L'Offre publique d'achat, la lettre d'accompagnement connexe et certains autres documents relatifs à l'Offre publique d'achat, ainsi que la déclaration de sollicitation/recommandation, sont mis gratuitement à la disposition de tous les détenteurs d'actions de Dynavax. Les documents relatifs à l'Offre publique d'achat et la déclaration de sollicitation/recommandation seront disponibles gratuitement sur le site Web de la SEC à l'adresse [www.sec.gov](http://www.sec.gov). Des exemplaires supplémentaires peuvent être obtenus gratuitement en contactant l'équipe chargée des Relations Investisseurs de Sanofi à l'adresse [investor.relations@sanofi.com](mailto:investor.relations@sanofi.com) ou sur le site Web de Sanofi à l'adresse <https://www.sanofi.com/en/investors>.

Outre l'Offre publique d'achat, la lettre d'accompagnement et certains autres documents relatifs à l'Offre publique d'achat, ainsi que la déclaration de sollicitation/recommandation, Sanofi dépose des rapports annuels et spéciaux ainsi que d'autres informations auprès de la SEC, et Dynavax dépose des rapports annuels, trimestriels et spéciaux ainsi que d'autres informations auprès de la SEC. Vous pouvez consulter et copier tous les rapports ou autres informations déposés par Sanofi et Dynavax dans la salle de consultation publique de la SEC, située au 100 F. Street, N.E., Washington D.C. 20549. Pour plus d'informations concernant la salle de consultation publique, veuillez appeler la Commission au 1-800-SEC-0330. Les documents déposés par Sanofi et Dynavax auprès de la SEC sont également accessibles publiquement auprès des services commerciaux de recherche de documents et sur le site Internet de la SEC à l'adresse [www.sec.gov](http://www.sec.gov).

### **Déclarations prévisionnelles de Sanofi**

Ce communiqué de presse contient des déclarations prévisionnelles qui sont soumises à des risques, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire varier sensiblement les résultats réels de ceux impliqués par les déclarations prévisionnelles. Ces déclarations prévisionnelles ne contiennent pas de faits historiques et peuvent comprendre des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, des services futurs, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier » ou « sera », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction de Sanofi estime que ces déclarations

*prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de Sanofi, qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment des actions ou retards réglementaires inattendus, ou des réglementations gouvernementales en général, qui pourraient affecter la disponibilité ou le potentiel commercial du produit ; ou le fait que le produit puisse ne pas rencontrer de succès commercial et les risques liés à la capacité de Sanofi et de Dynavax de compléter l'acquisition selon les modalités ou le calendrier proposés, voire de la compléter tout court, y compris l'obtention des autorisations réglementaires requises, le risque que les conditions de clôture de la transaction ne soient pas remplies, la possibilité que des offres concurrentes soient soumises, le risque de litiges avec les détenteurs de titres concernant l'acquisition proposée et les frais ou retards qui en résulteraient ; ainsi que d'autres risques associés à l'exécution de transactions de regroupement d'entreprises, comme : le risque que l'intégration des entreprises acquises échoue ; qu'une telle intégration s'avère plus difficile, chronophage ou coûteuse que prévu ou encore que les avantages attendus de l'acquisition ne soient pas réalisés ; les risques liés aux opportunités et plans futurs pour la société combinée, y compris l'incertitude des performances financières attendues et les résultats de la société combinée après la réalisation de l'acquisition proposée ; une perturbation due à l'acquisition proposée qui crée des difficultés à la conduite habituelle des affaires ou au maintien des relations avec les clients, collaborateurs, fabricants, fournisseurs ou groupes de patients ; et la possibilité que, si la société issue de la fusion n'atteint pas les avantages perçus de l'acquisition proposée aussi rapidement ou dans la mesure anticipée par les analystes financiers ou les investisseurs, le prix du marché des actions de Sanofi puisse baisser, ainsi que d'autres risques liés aux activités respectives de Sanofi et de Dynavax, notamment sa capacité à augmenter les ventes et les revenus des produits existants et à développer, mettre sur le marché ou réaliser un marketing adéquat sur de nouveaux produits ; la concurrence, y compris la concurrence éventuelles des génériques ; les incertitudes inhérentes à la recherche et au développement, notamment liée aux données et analyses cliniques futures, aux obligations réglementaires et à la surveillance par les autorités réglementaires, comme la FDA ou l'EMA, ce qui inclut les décisions de ces autorités concernant l'approbation ou non d'un médicament, toute demande d'autorisation de mise sur le marché ou toute demande d'autorisation de mise sur le marché pouvant être déposée pour tout produit candidat ; ainsi que les décisions concernant l'étiquetage et d'autres questions susceptibles d'affecter la disponibilité ou le potentiel commercial de tout produit candidat, l'absence de garantie que tout produit candidat, si approuvé, donne lieu à une réussite commerciale ; l'approbation future et la réussite commerciale des alternatives thérapeutiques, la capacité de Sanofi à bénéficier d'opportunités de croissance externes, pour effectuer des transactions connexes et/ou obtenir des autorisations réglementaires, ainsi que les risques associés à la propriété intellectuelle et à tout litige en cours ou futur connexe et au résultat final de ce litige ; les tendances des taux de change et des taux d'intérêt en vigueur, des conditions économiques et de marché instables, les initiatives de maîtrise des coûts et les changements ultérieurs ; et l'impact que les crises mondiales peuvent avoir sur nous, nos clients, fournisseurs, prestataires et autres partenaires commerciaux, et sur la situation financière de l'un d'entre eux, ainsi que sur nos collaborateurs et l'économie mondiale dans son ensemble. Bien que la liste des facteurs présentés ici soit représentative, aucune liste ne doit être considérée comme une déclaration de tous les risques, incertitudes ou hypothèses possibles susceptibles d'avoir un effet négatif important sur la situation financière consolidée ou les résultats d'exploitation des sociétés. Les facteurs susmentionnés doivent être lus conjointement avec les risques et mises en garde discutés ou identifiés dans les documents publics déposés par Sanofi auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (la « SEC ») et de l'Autorité des marchés financiers, y compris ceux énumérés sous « Facteurs de risque » et « Déclaration de prudence concernant les déclarations prévisionnelles » dans le rapport annuel de Sanofi sur le formulaire 20-F pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et ses autres documents déposés auprès de la SEC, ainsi que dans les rapports actuels sur le formulaire 8-K, les rapports trimestriels sur le formulaire 10-Q et les rapports annuels sur le formulaire 10-K et autres documents déposés par Dynavax auprès de la SEC. Les déclarations prévisionnelles ne valent qu'à la date des présentes et, sauf si la loi applicable l'exige, Sanofi et Dynavax ne s'engagent à mettre à jour ou réviser aucune des informations ou déclarations prévisionnelles.*